

Profession

Le SNJ appelle à la création d'une instance déontologique

L'engagement du premier syndicat de journalistes est un pas important



Anthony Bellanger, premier secrétaire général du SNJ, à la préfecture du Rhône à Lyon le 5 octobre 2012.

© Photo Emmanuel Poupard, SNJ.

Le Syndicat National des Journalistes, réuni en congrès à Villeurbanne, a adopté le 5 octobre 2012 une résolution en faveur de la création d'une instance déontologique pour l'information. Premier syndicat de journalistes (51% des voix aux récentes élections à la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels), le SNJ fait un nouveau pas, important, après les congrès du Havre (2008) et de Paris (2010). Le troisième syndicat de la profession, l'USJ-CFDT avait pour sa part pris position dans ce sens en mars 2011 (voir Bulletin de l'APCP n° 6). Voici le texte du dernier congrès du SNJ.

« Le droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre », rappelle la Charte d'éthique professionnelle des journalistes (SNJ, 1918/38/2011). Alors que la défiance, voire l'indifférence, du public envers les médias ne cesse de croître, c'est dans cet esprit et dans la suite logique des décisions prises par ses congrès du Havre en 2008 et de Paris en 2010 que le SNJ – première organisation de la profession – appelle à la création d'une instance déontologique. Seul un geste fort montrant la volonté de l'ensemble de la profession de se prendre en mains est à même d'inverser cette tendance et de contribuer à regagner la confiance des lecteurs de la presse papier ou numérique, des auditeurs et des téléspectateurs. Structure composée essentiellement de professionnels, elle devra cependant associer des représentants de la société civile à cette réflexion.

Cette instance ne pourra toutefois trouver toute son efficacité qu'en complément de deux autres revendications du SNJ : l'annexion de la Charte d'éthique professionnelle des journalistes (SNJ, 1918/38/2011) à notre Convention collective afin de doter la profession d'un corpus déontologique opposable et la reconnaissance juridique de l'équipe rédactionnelle, seule à même de permettre l'application concrète de ces principes dans toutes les entreprises de médias. (lire la suite page 7)

Veille déontologique

L'Observatoire de la Déontologie de l'Information est lancé !



Didier Epelbaum, président du bureau provisoire, présentant l'Observatoire.

Un an après l'atelier 2011 « Pour une veille déontologique » au cours duquel l'APCP préconisait la création d'un « observatoire des pratiques déontologiques », l'Observatoire de la Déontologie de l'Information (ODI) a été « baptisé » le 2 octobre 2012 aux Assises de Poitiers. Devant une centaine de personnes, le bureau provisoire de l'observatoire a présenté le rôle et le fonctionnement de cette instance. L'ODI « a pour objet de contribuer, par ses réflexions, ses travaux et la communication de ceux-ci, à la prise de conscience de l'importance de la déontologie dans la collecte, la mise en forme et la diffusion de l'information au public » (extrait des statuts). Si l'ODI compte à ses débuts quelques vingt-cinq personnes physiques et morales, son président, Didier Epelbaum (ancien médiateur de France 2) a

rappelé que l'observatoire est une association pluraliste et ouverte à tous. Lorsque fuse la question de sa légitimité, la réponse est : venez y participer ! Kathleen Grosset (FFAP), vice-présidente, a présenté de manière plus détaillée le fonctionnement de l'ODI. Des groupes de travail vont être créés autour de six thèmes : l'exactitude de l'information ; les conflits d'intérêts ; le traitement des procès et des faits divers ; les sources (accès, protection, relation) ; les conditions de production de l'information et enfin les bonnes pratiques. Rendez-vous est pris pour les Assises 2013, où aura lieu la présentation du premier rapport annuel (dérives et initiatives positives).

L'APCP, qui a favorisé l'éclosion de cet instrument de veille, reste impliquée. Cette création est certes une belle avancée, mais son objectif, la mise en œuvre d'une instance nationale, est loin d'être atteint. ■ Camille DUPUY

Qualité de l'information

Une avancée porteuse d'avenir

La résolution du SNJ en faveur d'une instance déontologique (lire ci-contre) est unanimement saluée par les membres de l'APCP. L'engagement du premier syndicat de journalistes donne à celui de l'APCP, qui œuvre dans ce sens depuis bientôt six ans, un surcroît de légitimation. Avec l'USJ-CFDT, qui s'est déjà inscrite dans cette voie en 2011, ce sont près des deux tiers des journalistes (à l'aune des chiffres des élections à la commission de la carte) qui peuvent se retrouver derrière la volonté de créer un tel organisme, plus que jamais nécessaire. Cette avancée est porteuse d'avenir.

Le motif principal exposé par le SNJ est aussi le nôtre : donner un signal fort au public pour rétablir la confiance entre celui-ci et les médias, les journalistes. Question de bon fonctionnement de la démocratie. Mais aussi question de survie pour des médias désorientés et des professionnels plus qu'inquiets.

On peut discuter des détails du texte du SNJ, en particulier sur la place des représentants du public, qui doivent y siéger de plein droit et en nombre significatif. Pour notre part, nous avons toujours considéré que notre propre projet était ouvert et amendable. L'APCP continuera dans cette voie du dialogue. La confiance à rétablir et la qualité de l'information sont des objectifs majeurs, qui doivent rassembler.

■ Yves AGNÈS

Profession

La déontologie journalistique, entre discours et divisions



De gauche à droite : Patrick Eveno, François Malye, Jacques Trentesaux (animateur, *L'Express*), Dominique Pradalié, Yves Agnès, Denis Ruellan.

« Indépendance et déontologie, quelles priorités ? De quels outils la profession est-elle prête à se doter ? » Le constat de cet atelier est sombre. Le pouvoir est aux mains d'actionnaires animés par un « esprit de marketing » qui « taylorise » le métier de journaliste, qui broie les titres et les rédactions (Dominique Pradalié, SNJ). La profession est dans un déni de réalité et le divorce médias/public s'aggrave (Yves Agnès, APCP). Il y a un lien entre le discours moral

et le discours identitaire des journalistes, mais il y a une impossibilité intrinsèque à ce que la déontologie soit autre chose qu'un discours (Denis Ruellan, sociologue). Encore faudrait-il qu'il soit audible, ce qui n'est pas le cas (François Malye, Forum des sociétés de journalistes)... Constat désabusé mais pas désespéré. Car des outils existent : charte, médiation, SDJ.

SDJ ? Elles rééquilibrent les pouvoirs mais il n'y en a pas plus d'une trentaine, les éditeurs rechignent à se confronter à de nouveaux acteurs. Pourtant, des rédactions de petits médias veulent en créer pour « ne pas se laisser faire ». Rééquilibrer les pouvoirs, c'est aussi un but du SNJ, qui milite pour la reconnaissance des équipes rédactionnelles.

Une charte commune ? La concertation est devenue un terrain d'affrontement stérile. L'une des raisons est l'hétérogénéité de la profession (Patrick Eveno, ODI). L'historien replace la crise de la presse dans la durée et met le doigt notamment sur le manque de lien entre les aides publiques et la qualité rédactionnelle.

Yves Agnès lance un appel à surmonter les divisions et le corporatisme par la responsabilité à l'égard du public qui prime sur toute autre. Mais peut-on aller au-delà du discours ? L'exemple belge montre que les pouvoirs publics peuvent favoriser le dialogue et dessiner des solutions nouvelles. En attendant, on peut adopter cette règle simple énoncée par Denis Ruellan : renforcer les lieux où le discours déontologique est présent. ■ **Didier EPELBAUM**

Nouvelles pratiques

Le « factchecking », plus qu'une mode



Jean-Marie Charon (Entretiens de l'Information), Thierry Vedel (chercheur au CEVIPOF), Antoine Bayet (Lab d'Europe 1 et Lagardère Active) (de g à d)

Les récentes campagnes électorales de 2012 ont donné l'occasion aux « Entretiens de l'Information » de mettre en lumière aux Assises une pratique qui s'est illustrée au premier semestre : le « factchecking ». S'il s'agit de (re)découvrir, avec un vocable anglais, la vérification systématique des faits, chère à nombre de journaux américains depuis des décennies, peu d'intérêt. Mais avec les techniques liées à Internet, elle trouve un nouveau débouché, encore plus intéressant : vérifier, parfois en « temps réel », les déclarations publiques et les propos d'interviewés. Pain bénit avec les « politiques »...

On a vu fleurir des papiers, des rubriques et des émissions dans un certain nombre de médias, de tout acabit. « Désintox » de *Libération*, un précurseur, a été suivi notamment à Radio France, France Télévisions, par nombre de sites ou de blogs spécialisés... et même à l'AFP, en mode expérimental. Pendant la campagne, les pages consacrées par *Libération* ou *Le Monde* à dire le vrai du faux dans les déclarations des deux principaux candidats étaient édifiantes... Raphaëlle Bacqué (*Le Monde*) y voit une « avancée citoyenne », le public ayant grâce à ce travail une possibilité d'y voir plus clair.

Avec la pratique du « live » sur les chaînes en continu et les sites des médias, le « factchecking » est une valeur ajoutée de taille. Attention, prévient cependant Cédric Mathiot (*Libération*), « il y a des vérifications qui ne peuvent être faites en quelques minutes ». Il voit même un danger dans « la prétention d'objectiver tout par les chiffres », qui ne sont souvent que « le petit bout de la lorgnette ». Le « factchecking » de cette nature, avec ses apports et ses risques, observe le chercheur en sciences politiques Thierry Vedel, « ramène les journalistes à la recherche de la vérité, alors que l'impression d'un certain relativisme, que tout est discutable, paraît dominer ».

■ **Y.A.**

Anniversaire

Plantu, vedette des Assises...



Le président Jérôme Bouvier avait prévu le gâteau !

Le dessinateur vedette du *Monde* a été celle des Assises. Invité à célébrer les

40 ans de son premier dessin dans le « quotidien du soir » (2 octobre 1972), il a captivé en racontant, dessins à l'appui, son travail de caricaturiste et son engagement au service de la liberté et de la paix avec « Cartooning for peace », l'association qu'il a créée avec des dessinateurs du monde entier. Moment émouvant, précurseur de cet engagement : la vidéo de Yasser Arafat signant le dessin d'un drapeau israélien avec à ses côtés Shimon Peres, l'actuel président d'Israël. Plantu a été ovationné par un auditorium bondé. Les participants des Assises, bien des habitants de la ville, et des centaines de collégiens et lycéens de Poitiers et de la Vienne, ont aussi regardé une exposition rétrospective de ses dessins.

... fait un beau cadeau à l'Observatoire de la Déontologie de l'Information

De retour à Paris, Plantu a fait un beau cadeau au tout nouvel Observatoire de la Déontologie de l'Information, présenté aux Assises le même jour. Avec la gentillesse et le talent qui le caractérisent, il a offert à l'ODI ce flambeau... La presse éclairant le débat démocratique, la déontologie éclairant le travail des journalistes, l'Observatoire éclairant la route vers plus de qualité de l'information... Tout est dit !



Médias locaux

Proximités et indépendances tous azimuts



Bernard Loche (rédacteur en chef, direction régionale France 3), à gauche et Ivan Drapeau (rédacteur en chef adjoint, *La Charente libre*).
© Photo Charlotte Bouvier, Assises.

Ce n'est pas la proximité géographique qui nuit seule, ni même principalement, à l'indépendance. Voilà le cri de révolte, d'entrée de jeu, des journalistes en région invités au débat, d'autant moins enclins à porter le chapeau de la compromission que beaucoup font leur pain quotidien de ce combat pour l'indépendance de l'information.

Oui, les connivences culturelles, amicales, professionnelles, constituent partout un risque. Oui, les pressions politiques, et surtout économiques sont des menaces. Non, les collectivités territoriales ne répartissent pas leurs budgets de com' sans pression sur la ligne éditoriale. Non, les publicitaires ne sont pas vertueux par nature au point de

respecter le « mur » de séparation avec la rédaction. Non, toutes les hiérarchies ne sont pas liberticides (ni toutes protectrices).

D'autres dépendances existent : dépendance à l'audience, qui conduit à la recherche effrénée du public; dépendance à la concurrence, qui impose de faire non ce qui est juste, mais ce qui est vendable; dépendance à la (fausse) confraternité, qui nourrit le suivisme. Alors, bien sûr, une presse pluraliste et prospère et des journalistes nombreux seront plus facilement rigoureux et vertueux que leurs contraires.

Quelles pistes, alors?

1. *Des règles de comportement individuel volontaristes :* oui aux déjeuners de travail, non aux dîners intimes ou week-ends amicaux; déclaration et refus des situations de conflits d'intérêts réels ou potentiels; refus des ménages dans son secteur d'activités, etc.
2. *Des outils de nature à conforter une équipe rédactionnelle* solidaire autour d'un projet rédactionnel clair mis en œuvre avec une hiérarchie aux compétences bien définies: en interne, charte et règles d'entreprise négociées sur les partenariats, etc.; en externe, instance d'observation, d'alerte, conseil de presse, etc.
3. *Des initiatives concrètes,* par exemple contraindre à la transparence et au pluralisme l'attribution des budgets locaux de communication (comme c'est le cas pour la communication gouvernementale); ou réorienter les aides à la presse pour le pluralisme, avec un volet de soutien aux médias émergents... ■ **Loïc HERVOUET**

Protection des sources

Une nouvelle loi en 2013



Basile Ader (avocat, au micro) et Nail Bouricha (conseiller du Garde des sceaux) © Photo Charlotte Bouvier, Assises.

Une nouvelle loi protégeant mieux les sources des journalistes devrait voir le jour en 2013. Nail Bouricha, conseiller de la Garde des Sceaux Christiane Taubira, l'a confirmé à Poitiers. Il a pu constater le désir unanime de la profession de voir la législation évoluer. La loi du 4 janvier 2010 semblait, à l'origine, devoir mieux protéger le secret des sources. Agnès Chauveau, directrice de l'école de journalisme de Sciences Po, ou encore l'avocat Basile Ader ont rappelé que cette loi avait constitué un progrès, et une « protection contre les abus ».

Mais le temps de « la déception » est venu, a souligné Dorothee Moisan, journaliste à l'AFP, car, en pratique, plusieurs journalistes et leurs sources ont été inquiétés. La faute notamment à une formule ambiguë du texte de loi, qui prévoit que le journaliste a le droit de taire ses sources sauf « impératif prépondérant d'intérêt public ». Trop floue, cette exception n'empêche donc « ni les pressions ni les intimidations » (Agnès Chauveau). Et elle vaut à la France d'être régulièrement dans le collimateur de la Cour européenne des droits de l'homme, pour qui le secret des sources est « la pierre angulaire de la liberté de la presse » et les journalistes « les chiens de garde de la démocratie ».

Il serait bon, selon plusieurs intervenants, que le législateur s'inspire de la loi belge de mars 2005. Elle prévoit que le droit de taire ses sources ne cède qu'en cas de « menaces graves pour l'intégrité physique » des personnes. La nouvelle loi devrait être aussi l'occasion, a plaidé Fabrice Arfi (Médiapart), de permettre « une ouverture plus grande de l'accès aux sources officielles ». Lucie Morillon (Reporters Sans Frontières) et Luc Hermann (Premières Lignes), ont en outre souhaité qu'une loi protège les « lanceurs d'alerte », ceux qui fournissent aux journalistes, sous couvert d'anonymat, des informations d'intérêt général. Pour Fabrice Arfi, c'est « un enjeu démocratique majeur ». ■ **Dominique BURG**

Bibliothèque

Les prix des Assises

Le Prix des Assises du Journalisme et de l'Information récompense tous les ans les publications qui interrogent le mieux le journalisme et sa pratique. Le Jury était présidé cette année par Géraldine Muhlmann, enseignante, chercheur et journaliste.

David Dufresne

Dans la catégorie « Journalisme »



David Dufresne pour sa remarquable enquête *Tarnac, magasin général* (Calmann-Levy) sur l'affaire Tarnac. Le jury a plébiscité ce *making-off* d'une enquête au croisement du

« gonzo journalisme » et de la réflexion sur le métier.

Renaud Lambert

Dans la catégorie « Enquête et Reportage » (prix du jury des étudiants en journalisme)



Renaud Lambert pour « Les économistes à gages sur la sellette », article paru dans *Le Monde diplomatique* en mars 2012. Cet article s'attaque à la connivence médiatique entre journalistes et experts économistes, qui prolonge en France la polémique née du succès du documentaire américain *Inside Job*.



Géraldine Muhlmann, présidente du jury pour 2012, et Renaud Lambert, journaliste au *Monde diplomatique*.

Argent public

Les aides à la presse à l'heure de vérité



Les participants de la table ronde. Michel Françaix (député PS) est le deuxième à partir de la gauche.

Il a cité Antonio Gramsci dès la première phrase : « *La crise, c'est quand le vieux monde se meurt et que le jeune hésite à naître* ». Et définit l'une des tâches des pouvoirs publics : « *aider à passer ce moment* ». Le député PS de l'Oise Michel Françaix, rapporteur pour avis de la loi de finances 2013, s'est montré combatif et sans langue de bois, en réponse aux professionnels qui mettaient sur la table (ronde) quelques uns des thèmes débattus aux Assises : protection des sources, reconnaissance juridique des

équipes rédactionnelles, équité médiatique dans les campagnes électorales... et aides aux médias écrits et en ligne, sur lesquelles il a centré son propos.

« *Nous ne devons plus aider les lobbyistes, assène-t-il, mais ceux qui sont prêts à faire les évolutions nécessaires* ». « *La presse ne peut plus être défendue par le seul support papier* », il faut « *prendre le virage Internet* ». Rappelant l'argent public englouti sans résultat, par exemple, avant les faillites de *France-Soir* et de *Paris-Normandie*, il enfonce le clou : « *On n'a pas cerné là où il fallait aller, on ne va pas continuer cinq ans comme cela !* » Dans le futur proche, 2013 sera « *une année de transition* », où le Parlement est condamné à « *faire du rafistolage* », car « *il fallait sauver Presstalis* ». L'entreprise qui assure sur le territoire français la diffusion de la plupart des journaux est plombée depuis des lustres par une organisation économique et sociale qui la condamne et l'Etat, une fois encore, a été appelé à la rescousse...

Mais ensuite les aides à la presse devront être plus sélectives, le système remis à plat pour favoriser la presse d'information générale et politique, la presse d'opinion et le pluralisme... Ainsi « *les concentrations d'entreprise, avance Michel Françaix, ne sont justifiées que si le pluralisme et la déontologie sont respectés* ». Et encore : « *Il ne suffit pas de dire : soyons vertueux. Je me méfie des grands moments d'accord qui ne sont pas suivis d'effets. Il faut mettre des contraintes* ». ■ Y.A.

Connivences

Conflits d'intérêts : l'absence de règles claires



De g à d : Patrick Eveno (historien), Jean Quatremer (*Libération*), Daniel Schneidermann (*Arrêt Sur Images*), Thomas Legrand (*France Inter*), Emmanuelle Anizon (*Télérama*).

Thomas Legrand, journaliste politique à *France-Inter*, a cessé ses fonctions de chroniqueur aux *Inrockuptibles* quand Audrey Pulvar a pris la direction de la rédaction du magazine. « *Il me semblait qu'on ne pourrait plus traiter correctement d'Arnaud Montebourg, son compagnon. Ca ne me semblait plus praticable* ». Daniel Schneidermann, directeur du site « *Arrêt sur Images* », pense qu'on accorde trop d'importance à ces conflits d'intérêts liés aux relations affectives. « *A partir du moment où les choses sont dites et sues, une grande partie du problème disparaît* ». Non, c'est une « *question de principe* », répond Jean Quatremer, journaliste à *Libération* : « *Soit je m'interdis une relation, soit je change de métier ou de façon de l'exercer* ».

« **Ces histoires de couple ne sont-elles pas l'arbre qui cache la forêt des connivences ?** », demande une personne dans la salle. L'interpellation oriente le débat vers d'autres domaines journalistiques (l'économie, le sport, la culture) et d'autres pratiques « à risques » (les « ménages », les voyages de presse, les cadeaux). Au fil de la discussion, des bouts de remèdes sont évoqués : le « off » bien géré, le déport (refus de traiter d'un sujet dans lequel on est impliqué), la déclaration d'intérêts à l'embauche dans un média. Patrick Eveno, historien de l'information, rappelle que la presse d'autrefois n'échappait pas aux petits et grands arrangements avec le pouvoir et l'argent. Mais l'affaiblissement économique de nos médias contemporains en fait des terrains fertiles pour des conflits d'intérêts.

A côté des principes déontologiques individuels, il faut des chartes et des codes, auxquels les journalistes, comme le public, puissent se référer. L'auto-régulation par chacun, ça ne marche pas, conclut en substance Jean Quatremer. « *Pourquoi notre profession resterait-elle la seule à ne pas avoir de règles de conduite, ni d'instance, de type conseil de presse, pour en contrôler l'application ?* ». L'Observatoire de la Déontologie de l'Information, qui vient d'être créé par des journalistes et des représentants de la société civile, est une pierre sur cette voie. Blanche, la pierre ? On verra à l'usage... ■ Bertrand VERFAILLIE

*Toujours en ligne, le livret édité par l'Alliance internationale de journalistes : *Le tien du mien : regard sur les conflits d'intérêts dans l'information*. <http://www.alliance-journalistes.net/article184.html>

Bibliothèque

... Les prix des Assises

Denis Ruellan

Dans la catégorie « Recherche »

Denis Ruellan pour *Nous, journalistes. Déontologie et Identité* (Presses Universitaires de Grenoble).

Le jury a souligné la nécessité d'un tel ouvrage qui explore les discours déontologiques des journalistes qui ont défini au fil des années leur identité.



La présidente du jury Géraldine Muhlmann et Denis Ruellan, sociologue et enseignant à Rennes.

La civilisation du journal

Le Jury des Assises a par ailleurs tenu à décerner exceptionnellement et à l'unanimité un **Prix d'honneur des Assises** à *La Civilisation du journal*, un ouvrage collectif d'exception qui retrace l'histoire de toute la presse française du XIX^e siècle. Une approche pluridisciplinaire conduite par Dominique Kalifa, Philippe Régnier, Marie-Eve Thérenty et Alain Vaillant (Nouveau Monde Editions).



Jeune public

Education aux médias : changer d'échelle



De g à d : Laurence Corroy, Christian Gautellier, Anne Brucy (journaliste).
© Photo Charlotte Bouvier, Assises.

Trente ans après la création du CLEMI¹, l'éducation aux médias et à l'information attend un nouveau souffle. Cette pratique fait l'unanimité : parents, enseignants, éducateurs, journalistes s'entendent aujourd'hui pour dire que les messages médiatiques ne sont pas neutres : en plus d'informer sur le monde, les médias présentent des façons de le percevoir, de le comprendre et de se faire une opinion. Elle a été légitimée dès les années 1960 en Europe et dans le monde par les gouvernements

et les instances internationales, a rappelé Laurence Corroy (master «éducation aux médias» à la Sorbonne). Commencée avec la presse écrite, elle s'étend maintenant à l'information radiotélévisée et en ligne.

« Pourquoi n'arrivons-nous pas à changer d'échelle ? Alors que les initiatives foisonnent, que les textes de référence et les rapports sont nombreux et rarement contestés ? », demande le collectif d'associations réunies à Poitiers². Pour les acteurs, il manque une volonté politique. C'est pourquoi ils ont demandé que des Etats généraux de l'éducation aux médias puissent être organisés en 2013.

Cette interpellation a été assortie d'un certain nombre de propositions exposées par Christian Gautellier, au nom du collectif. « Aujourd'hui, il convient de proposer des parcours, cursus, dispositifs d'éducation aux médias, systématiques, à tous les enfants, adolescents et jeunes ; de développer des actions de formation en direction des acteurs de l'école, du monde de la famille et des parents, des professionnels de l'enfance et des professionnels des médias ; de créer une instance nationale de l'éducation aux médias qui mobilisera le secteur public, le secteur privé et la société civile, sur un projet national. »

Gilles Braun, conseiller pour le numérique au cabinet du ministre de l'éducation nationale, a souligné l'enjeu de l'éducation aux médias et aux usages numériques pour les jeunes aujourd'hui. Il devrait être pris en compte dans le futur projet de loi sur la refondation de l'école de Vincent Peillon. ■ Christine MENZAGHI

1. Le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (ministère de l'éducation nationale), organise notamment des formations pour les enseignants.

2. Anacej, Cemea, Jets d'encre, Ligue de l'enseignement, ARPEJ, Les Pieds dans le Paf, avec le CLEMI.

Jeux de rôle

L'expert et le journaliste : débat amorcé



De g à d : Serge Marti, Hubert Kempf, Laurent Mauduit, Xavier Timbeau, Dominique Rousset.

Deux journalistes : Serge Marti, président de l'AJEF (Association des journalistes économiques et financiers) et Laurent Mauduit, de Médiapart. Deux économistes : Hubert Kempf, président de l'AFSE (Association française de sciences économiques) et Xavier Timbeau, de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques). Et un débat, animé par Dominique Rousset de France Culture, au titre alléchant mais qui n'a pas porté ses fruits.

L'emploi d'experts, notamment économistes, dans les médias pose une question professionnelle et une question déontologique. Sur le plan professionnel, pourquoi les journalistes font-ils appel à des experts extérieurs ? Par incompétence sur un sujet ? par paresse afin d'éviter de travailler la question ? pour multiplier les intervenants, surtout dans l'audiovisuel ? parce que les experts « bons clients » font de l'audience ? parce que ceux-ci cherchent eux-mêmes une position d'autorité scientifique ? Ou encore pour toutes ces raisons à la fois ? La question n'est pas tranchée dans le débat, mais elle mérite d'être posée.

La question déontologique a été amorcée avec une bonne initiative : un guide des bonnes pratiques a été rédigé grâce à la collaboration d'experts de l'AFSE et de journalistes de l'AJEF. En cause notamment les contrats de recherche, emplois ou positions dans des institutions que les experts et les journalistes ne précisent pas à l'antenne (ou dans les journaux). Mais elle a rapidement dérivé vers des prises de positions morales et/ou politiques (pour ou contre le libéralisme, la « pensée unique », etc.), qui ont éloigné le débat de son objet. Dommage, la déontologie des rapports entre journalistes et experts méritait mieux que cela. ■ Patrick EVENO

Francophonie

Des étudiants africains aux Assises

Onze étudiants en journalisme africains ont été invités aux Assises de Poitiers. Ils étaient accompagnés de Jean Guion, président de l'Alliance Francophone, et de Alain Edouard Traoré, ministre de la communication et porte-parole du gouvernement du Burkina Faso, qui ont rendu possible cette opération. Le Burkina organise régulièrement les « Universités Africaines de la Communication de Ouagadougou », rendez-vous installé en Afrique de l'Ouest. Les étudiants ont été reçus dans diverses rédactions de Poitiers et ont participé à des ateliers et tables rondes des Assises.



Jean Guion (à gauche) et Jérôme Bouvier (à droite) accueillent des étudiants africains lors de la réception à l'Hôtel de ville de Poitiers. Amel Sekhri (Algérie), Kpatchoukpa Adèle Afiavi (Bénin), Kabore Dimitri et Ouedraogo Salifou (Burkina Faso), Bissou Idelette Mirabelle (Cameroun), Brou Kassi Djadou Olive Josias (Côte d'Ivoire), Mongono Denise Timbo (Guinée), Omar Manga Aissa (Niger), Oumar Sow (Sénégal), Ziadouvo Adjo Massan (Togo), Nouha Belaïd (Tunisie).



Pendant l'allocution du ministre du Burkina Faso Alain Edouard Traoré : Jean Guion, Alain Claeys, maire de Poitiers et député, Géraldine Muhlmann, présidente du jury des Prix des Assises, Jérôme Bouvier.

Dialogues

Journalistes face au « public » :
entre désamour et attentes fortes

A l'écoute du public. Au second plan, de gauche à droite: Célia Prot et Danièle Tisserand (Radio Pulsar), Denis Rougé (Les Indignés du PAF), Jean-Luc Martin-Lagardette (Ouvertures.net), Véronique Auger («Avenue de l'Europe», France 3). Au premier plan à droite : Philippe Guihéneuf (Les Indignés du PAF).

Une fois les acteurs sortis de l'enceinte du Théâtre Auditorium de Poitiers, le ton change. Finie l'ambiance feutrée entre professionnels. Le public prend la parole et les mots sont durs à l'adresse des journalistes, dans la mise en cause de leur travail. *Une information monocolorée donnée par des journalistes formés sur un stéréotype... Des sujets sans intérêt... Des débats pipés... Une indigence dans la réflexion... Une manipulation des esprits... Des carences, des lacunes.*

Avec difficulté, les journalistes tentent une défense. *Ne mettez pas tout le monde dans le même sac... Nous ne prétendons pas donner la Vérité, mais simplement faire notre travail avec honnêteté à défaut d'être parfaitement objectifs.* Ils ne nient pas pour autant l'étendue du problème, parlant d'« *impasses parfois inacceptables*

dans les choix » (Jean-Luc Martin-Lagardette), de « *problèmes de choix mais aussi de moyens, parfois aussi de motivation* » reconnaît Véronique Auger (France 3), qui ajoute encore « *on a besoin de manger* ».

Une phrase qui réalimente immédiatement la polémique. Les « citoyens » parlent maintenant d'*incapacité à décrypter les événements*, de *censure* (à propos des montages préalables aux diffusions à la télévision), de *diffusion de fausses nouvelles* ! Jean-Luc Martin-Lagardette tente de calmer les esprits : oui, il faut obliger les professionnels à suivre les règles de déontologie ; oui, les journalistes doivent s'expliquer au-delà de leur seule rédaction. En conclusion, il en appelle au « *public qui doit nous aider en faisant pression pour obtenir ces changements profonds* ».

Un débat très animé, des propos vifs qui montrent l'ampleur de la perte de confiance dans les médias mais aussi une formidable attente d'une information de qualité. Une leçon rude mais utile à tous les journalistes. Ils étaient trop rares ou trop prudents dans ce débat pourtant fructueux. Merci aux anonymes, nombreux eux, rassemblés dans cette salle à l'initiative des « Indignés du PAF ». ■ Jacques MORANDAT

Journalistes

Des enjeux autour de la carte de presse



Richard Lavigne (président de la CCIJP) et Eric Marquis (SNJ, ancien président de la CCIJP, au micro). © Photo Charlotte Bouvier, Assises.

L'élection en juin 2012 des commissaires journalistes à la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels (CCIJP) a vu une abstention record (près de 66 %) ! Faut-il donc « repenser la carte de presse » ?

L'utilité réelle de la carte fait parfois question mais, comme l'a dit le sociologue Denis Ruellan, elle « *est la marque de l'appartenance à la tribu journalistique, un sésame pour un espace symbolique réservé* ». Au quotidien, a fait valoir Eric Marquis, ancien président (SNJ) de la CCIJP, la carte est « *un outil pour faire valoir ses droits et un outil de travail [permettant] d'accéder à l'événement* ».

L'attribution de la carte se fait essentiellement sur le critère de ressources, la fameuse « *rétribution régulière et principale* » : les membres de la commission présents constatent « *une grande marge de manœuvre dans l'appréciation des critères d'attribution* » et que la CCIJP « *fait évoluer ses exigences avec le temps* ». Mais depuis plusieurs années « *se développe une économie parallèle où des employeurs sont dans l'illégalité et où les journalistes échappent à tout texte et statut* », donc à l'accès à la carte de presse et aux droits qu'elle permet de faire valoir.

La commission pourrait-elle avoir un rôle en matière déontologique ? Au minimum en « *obligeant les titulaires à se repositionner chaque année sur les principes* », suggère Jérôme Bouvier (Information et Citoyenneté). En publiant « *tous les ans une jurisprudence de ses refus et acceptations au regard notamment de ce qu'est la nature du métier* », a-t-il aussi été avancé. Ou bien, a admis le président en exercice de la Commission Richard Lavigne, en la chargeant « *d'assurer l'intendance* » d'une instance de veille déontologique du style observatoire des pratiques professionnelles. Personne n'a retenu l'idée de transformer la CCIJP en « *conseil de presse avec critères qualitatifs excluant* ». Mais personne n'a écarté celle que quelque chose se mette en place, autour de la CCIJP, sur les questions de déontologie. ■ Pierre GANZ

Instantanés



Au restaurant « Météo » du TAP de Poitiers, pendant la présentation du nouvel Observatoire de la Déontologie de l'Information.



Rencontre impromptue de Jean Plantu (*Le Monde*) et Hervé Guesquière (France 2) dans la salle de l'expo consacrée au dessinateur © Photo Charlotte Bouvier, Assises.



Retour sur la présidentielle 2012, de gauche à droite : Marie Camier (blog « 2012 est à vous ! »), Hubert Coudurier (*Le Télégramme de Brest et de l'Ouest*), Raphaëlle Bacqué (*Le Monde*).



Autour de la présidente : Jean Stern (*Les patrons de la presse nationale, tous mauvais*, au micro), Eric Fottorino (*Mon tour du « Monde »*), Hélène Pilichowski (*Sarkozy et la presse, histoire d'un désamour*)



Assistance fournie et attentive pour l'atelier « Nouveaux médias, comment faire payer l'info ? », animé par Erwann Gaucher. © Photo Charlotte Bouvier.

Nouvelles pratiques

Le « data journalisme », pour aller plus loin

Le « data journalisme » secoue depuis quelques années une profession qui bascule dans le numérique. Pour beaucoup, le concept est encore flou et l'atelier des Assises, animé par Philippe Couve, a permis de préciser des notions et d'explorer des pratiques.

La grande question qui se pose à la profession est la cohabitation et la collaboration entre journalistes, développeurs informatiques et graphistes. Le data journalisme fait en effet appel à un traitement de données d'un très grand volume, de plusieurs milliers à plusieurs millions. Face à cette masse d'informations, il est nécessaire de concevoir



Alexandre Léchenet (lemonde.fr)
et Alice Antheaume (Ecole de journalisme
de Sciences Po Paris)

des méthodes d'extraction et de traitement automatiques des données. Chercher les données sur le web, les explorer, puis les traiter et enfin les mettre en scène sont les étapes de l'élaboration d'une page ou d'un site. Le chef de projet est l'homme orchestre de ce processus : il est l'intermédiaire entre le graphiste, le journaliste, le développeur et le client. Mais qui occupera ce poste : un journaliste ou un développeur ? Tous les intervenants s'accordent pour considérer que les journalistes doivent conserver l'initiative par un dialogue avec les développeurs, afin de faire œuvre journalistique et non de simplement jouer avec des données.

Ce qui fait sens pour le public reste l'angle, l'analyse, pas le volume des informations. Au demeurant, les heures de travail d'un développeur coûtent fort cher et les rédactions se doivent de contrôler leurs coûts.

Plusieurs expériences de data journalisme ont été présentées. Pierre Romera, graphiste, co-fondateur de Journalism++, montre une présentation graphique sur les trente-huit millions de morts dans vingt-cinq conflits du siècle (www.100yearsofworldcuisine.com/), où le volume du sang dans une cuisine permet de visualiser les données. L'effet graphique est saisissant, mais n'apporte rien de neuf ; le calcul du nombre d'esclaves à notre service (<http://slaveryfootprint.org/>) dans un questionnaire bien conçu et bien illustré permet de prendre conscience des gens qui travaillent pour nous. Plus intéressants sont les traitements de lourdes masses de données par <http://cablegaterearch.net/> sur les câbles dévoilés par Wikileaks, ainsi que par l'AFP dans <http://ediplomacy.afp.com/#/>. Ces deux réalisations permettent d'appréhender de vastes interactions. Deux sites à visiter.

Alexandre Léchenet, data journaliste chez OWNI puis au Monde.fr, insiste sur la collecte et le traitement de l'information à travers des exemples. *Le Dauphiné Libéré* met en scène le niveau de réception de la TNT dans sa région, au moyen du « crowd sourcing », l'art de récupérer de l'info dans et par « la foule » ; *Libération* établit la carte des emprunts, toxiques ou non, consentis par Dexia aux collectivités locales ; Propublica traite les courriels envoyés par Barak Obama, par catégories de réponse ; Ameli-direct.fr, permet de connaître le tarif des médecins en France ; Alexandre Léchenet pour lemonde.fr développe un script pour tous les médecins des grandes villes et avec yahoo il transforme les adresses en points définis par la longitude et la latitude.



Alice Antheaume, de l'Ecole de journalisme de Sciences Po, insiste sur la sélection journalistique : il faut trouver un angle et une histoire à raconter. Elle cite le cas du *Guardian* Data Blog sur le traitement des émeutes au Royaume-Uni, à partir des procès-verbaux judiciaires qui donnent l'âge, la peine, le lieu, etc. Les journalistes peuvent ainsi démontrer la volonté de la justice de frapper lourdement les délinquants pour étouffer les émeutes.

Le journalisme tout court est transformé par le data journalisme : Johann Hufnagel, de Slate.fr, estime que le journaliste « a besoin de rentrer dans la data pour modifier sa perception des phénomènes. Ce qui permet d'aller dans des endroits où il n'est jamais allé précédemment ». ■ P.E.

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Manola Gardez, secrétaire, manolag@gmail.com, 06 82 35 14 03

Georges Potriquet, trésorier, georgespotriquet@gmail.com, 06 82 11 30 26

Profession

... (suite de la page 1)

Le SNJ appelle à la création d'une instance déontologique

Suite de la résolution du congrès SNJ

Cette instance pourra s'auto-saisir ou être saisie par tout citoyen ou tout organisme estimant qu'il y a eu manquement aux règles déontologiques. Sa mission sera d'instruire, de rechercher l'origine des dérives déontologiques alléguées dans les pratiques et le fonctionnement de l'ensemble de la chaîne rédactionnelle, sans se limiter au travail du seul journaliste situé en première ligne. Son but sera pédagogique. L'objectif est d'analyser les erreurs commises pour éviter qu'elles ne se reproduisent et d'émettre des avis. Qu'il y ait ou non manquement, elle pourra rendre publics les résultats de ses investigations qui serviront ainsi de « référence » afin d'améliorer les pratiques, cette seule publicité tenant lieu de sanction.

Cette instance sera adossée à la CCIJP. Elle comptera autant d'employeurs que de journalistes. Ces derniers seront élus tous les trois ans au même moment que ceux de la Commission de la carte. La qualité de l'information délivrée aux citoyens étant au cœur des préoccupations de cette instance, la présence du public en son sein est légitime. Elle assurera en outre la transparence des travaux et préviendra toute suspicion de corporatisme. Ses représentants ne pourront toutefois excéder un cinquième de la totalité des membres. Cette instance disposera également de correspondants régionaux susceptibles de contribuer à l'enquête.

Le financement reposera en priorité sur une cotisation obligatoire des entreprises attributaires d'aides directes ou indirectes à la presse au prorata du montant de celles-ci. Une subvention de l'Etat complètera le dispositif.

Cette instance déontologique aura une présidence alternée entre employeurs et journalistes garantissant une équité de traitement et un travail au service de la restauration de l'image de la profession. ■